

Décision 18-DCC-95 du 14 juin 2018

relative à la prise de contrôle exclusif d'une partie du pôle plats cuisinés ambiants du groupe Agripole par la société Financière Cofigeo

Posted on: 12 juillet 2018 | Secteurs :

AGRICULTURE / AGRO-ALIMENTAIRE

DISTRIBUTION

GRANDE CONSOMMATION

Présentation de la décision

Informations sur la décision

Type d'opération

Prise de contrôle

Partie notifiante

Cofigeo

Dispositif(s)

Autorisation avec remèdes

Décision de phase

Phase 2

Décision simplifiée

Non

Entreprise(s) ou organisme(s)
concerné(s)

Groupe Agripole

Lire

le texte intégral de la décision

1.56 Mo

le communiqué de presse